

D.2026.05.22.1.7

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 22 mai 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.7 : FEDERATION NATIONALE DES SCOT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian DELRIEU Florian DE SCORRAILLE Jean-Baptiste FAURE Dominique GASC Jean-Pierre	KATZENMAYER Laurence LEFEVRE Marine MOUDENC Jean-Luc PARRE Frédéric RODRIGUES Patrice	ROURE Marie-Hélène TERRAIL-NOVES Vincent URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert LAFFON Jérôme	MABIRE Sylvain MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	SANGAY Dominique	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. PARRE
CHERUBIN Laurent, représenté par M. CAUBET
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	PORTARRIEU Jean-François
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	TOPPAN Alain
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués	En exercice : 36	Présents : 24	Votants : 29
Nombre de voix : 53	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 53

Le SMEAT adhère depuis 2023 à la Fédération Nationale des SCoT, qui a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- D'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et sous différentes formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...).
- D'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective, et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, ainsi qu'un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Au niveau régional, et de façon plus informelle, il a été mis en place la « Conférence des SCoT de l'Occitanie ». Cette structure se réunit régulièrement afin d'informer les élus et les techniciens de toutes informations liées au SCoT : évolution législative, mise en œuvre des documents de rangs supérieurs (SRADDET, Schéma des carrières, SDAGE, ...).

Afin que le SMEAT soit représenté aux instances de la Fédération Nationale des SCoT, ainsi qu'à la Conférence des SCoT de l'Occitanie, il est nécessaire de désigner un élu titulaire et un élu suppléant.

Le Comité Syndical
entendu l'exposé de Madame la Présidente,
délibère et décide

ARTICLE 1 : DESIGNE Mme Dominique FAURE en qualité de titulaire.

ARTICLE 2 : DESIGNE M. Pascal BARBIER en qualité de suppléant.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

La Présidente du SMEAT

Dominique FAURE

Certifié exécutoire :
Enregistrement en Préfecture le 27/05/2026
Publication le 29/05/2026